

NON A LA FIN DES ANNUITES*
POUR LES POSTES NECESSAIRES**
NON AU PLAN D'ECONOMIES A VENIR***
POUR L'INDEXATION COMPLETE****



**CONTRE LA DEGRADATION DES
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES
PRESTATIONS
MOBILISONS – NOUS !**

*1% des contribuables possèdent 56% de la fortune nette totale du cantonⁱ
2 milliards, c'est la somme qui manque dans la caisse de l'Etat chaque année,
en raison des baisses d'impôts depuis 1999ⁱⁱ*

ET POURTANT :

- *Les annuités sont supprimées pour 2026, et 27-28-29**
- **Les partis de droite menacent de couper dans les postes**
- **Les prestations sociales et de soin prennent l'ascenseur**
- **Les HUG doivent économiser 30 millionsⁱⁱⁱ**
- *** Le Conseil d'Etat annonce un plan d'économie supplémentaire au printemps 2026**
- ****L'indexation (1,76% depuis 2021 + 0,5% prévu en 2026) est passée sous SILENCE alors que les primes maladies augmentent.**

MANIFESTATION LE 30 OCTOBRE - 18h00
(Parcours annoncé bientôt !)

***TOUT SUR LES ANNUITES AU VERSO DE CE DOCUMENT ./.**

ⁱ <https://www.letemps.ch/suisse/en-suisse-1-de-la-population-detient-42-de-la-richeesse-nationale>

ⁱⁱ <https://www.tdg.ch/neuf-baisses-dimpot-coutent-un-milliard-par-an-au-canton-965417069063>

ⁱⁱⁱ [Médical romand: HUG et CHUV vers une collaboration renforcée | Tribune de Genève](#)

AVEZ-VOUS VRAIMENT ENVIE DE PERDRE VOS ANNUITES ?

Chaque annuité augmente votre salaire annuel de 1% (entre 1,11 et 1,02% cl 4 à 6), et de 2,65% pour les annuités 4 à 11.

Ainsi, sans annuités, la perte est la suivante :

Cl. 11 / Salaire de base = 69'040

690.— perdus la première année

Sans annuité, votre salaire reste à 69'040 au lieu de 69'730

1'830.—perdu chaque année pour les annuités 4 à 11.

Perte annuelle après 22 ans : 24'164.--

Votre salaire reste à 69'040 au lieu de se monter à 93'204

Cl. 18 / Salaire de base = 93'955

940.— perdus la première année

2'490.—perdus pour les annuités 4 à 11

Perte annuelle après 22 ans : 32'884

Votre salaire reste à 93'955 au lieu de se monter à 126'839



La perte annuelle se cumule : 690.—perdus pour une annuité non accordée, cela fait 6'900.—de perdus sur 10 ans, même si les annuités suivantes sont accordées.

VOUS PERDEZ également sur votre rente !

PERDRE UNE/DAS ANNUITES = PERTE DE SALAIRE A VIE*

(*si vous n'avez pas atteint les 22 annuités)

**MANIFESTATION LE 30 OCTOBRE - 18h00
(Parcours annoncé bientôt !)**